

et l'a frappé violemment. Il a été saisi par un agent et arrêté. Quant au professeur du Muséum, il a continué sa route.

Grave accident d'automobile

Une auto lancée à 100 kilomètres à l'heure tamponne un voltigeur

Reims, 18 avril. — Un grave accident d'automobile s'est produit hier, sur la route de Reims à Epervain, à quelques centaines de mètres des portes de Reims.

Deux autos montées en course rentraient à Reims, marchant à l'allure de 100 kilomètres à l'heure; ces deux voitures se suivaient à cent mètres de distance environ.

Un cultivateur, M. Martin-Prevost, habitant la commune de Thillois, suivait la même route avec un attelage de deux chevaux. Il se rangea sur le côté de la route pour laisser passer la première voiture, mais le nuage de poussière soulevé par cette dernière ne lui permit pas de voir la seconde, il reprit donc sa place à côté de ses chevaux. Au même moment, la seconde voiture, qui arrivait en trombe le tamponna violemment et lui passa sur le corps. L'auto fut emportée, mais n'en continua pas moins sa route. Des témoins de cette scène se précipitèrent pour relever la victime.

M. Martin-Prevost avait la jambe droite complètement sectionnée au-dessus du genou. Sa jambe gauche était fracturée en trois endroits et l'avant de la voiture lui avait décollé l'oreille gauche et fait une profonde blessure au crâne.

Le malheureux, qui n'a que vingt-six ans, et qui est père de deux enfants, a été transporté à l'hôpital de Reims, où les médecins désespèrent de le sauver.

affaire à laquelle le déclare une fois pour toutes, je suis complètement étranger.

Le procès dont il s'agit passera devant la cour d'assises du Gers à la prochaine session probablement.

Voici quelle est l'affaire dite des faux d'Ordon-Larroque :

M. Paul de Cassagnac accusait le préfet d'avoir, quelques jours avant les élections municipales d'Ordon-Larroque, fait ou laissé apposer des affiches annonçant que le ministre de l'Instruction publique accordait par faveur à cette commune, pour travaux de construction scolaire, une subvention qui, d'après la loi, est un droit pour toutes les communes.

Les Affaires du Venezuela

La Haye, 18 avril. — Le ministre du Venezuela, M. Paul, a déclaré que le protocole rétablissant les relations de la Hollande avec le Venezuela sera signé sans doute lundi.

Le Venezuela ne fait pas de concessions marchandes versées des Antilles. Un traité de commerce et de navigation fera ultérieurement l'objet d'une étude des deux pays.

M. Paul partira prochainement pour la France et l'Angleterre afin de continuer ses négociations qui paraissent plutôt compliquées.

Les bruits selon lesquels M. Gomez céderait la présidence à M. Velutini sont sans fondement.

Les Elections de Demain

LA LISTE BELLE TRIOMPHE

Les élections municipales de Demain se sont passées dans un calme absolu. N'était la présence d'une centaine de gendarmes commandés par le capitaine Lesseure, de Valenciennes et qui paraissent plutôt contents, était l'objet de plusieurs mandats d'amener. Son procédé consistait à s'établir dans une ville, à Chen par exemple, ou à Manles, et là, sans motif, à se faire livrer des stocks considérables de marchandises dont il se débarrassait ensuite à vil prix.

Sur le point d'être démasqué, le pseudo-Bertin quitta naguère Mantes, pour aller s'établir à Melun. Il y était depuis trois semaines à peine et déjà arrivait à son adresse des wagons chargés de marchandises, lorsqu'une nouvelle plainte le força à déguerpir.

L'audacieux escroc a été envoyé au Dépôt.



LE CITOYEN BELLE

connu qu'assez tard dans la soirée. Le dépouillement général a eu lieu à la première section de vote à la salle de Justice de paix, sous la présidence du citoyen Belle, assisté de MM. Bernard, secrétaire de mairie; Tamy, Quény, Morgany, Derrasse. Notons pour l'ironie du fait que la salle se trouve en l'ancien presbytère.

Résultats généraux

- Electeurs inscrits, 7004. — Votants, 5002. — Majorité absolue, 2501.
- A noter le chiffre peu élevé des abstentionnistes.
- LISTE SOCIALISTE
- Selle, maire sortant, 3116 voix. — Tricart, adjoint, 3118. — Lefebvre François, adjoint, 3070. — Deldemne, sortant, 3040. — Leleuvre, sortant, 3034. — Dejeulin, sortant, 2983. — Malagnin, sortant, 3031. — Vilcot, sortant, 3035. — Guerre, sortant, 3039. — Gambier, sortant, 3038. — Bullé, sortant, 3062. — Goubet, sortant, 3031. — Défossez, sortant, 3067. — Gordien, sortant, 3069. — Lachapelle, sortant, 3061. — Durieu sortant, 3046. — Tamy, sortant, 3021. — Cayvelier, 3000. — Bexant, 2985. — Defrez, 3033. — Noisier, 2982. — Cuisiez, 3047. — Flévet, 3040. — Duverne, 3039. — Dupire, 3000.

TOUTE LA LISTE SOCIALISTE EST ELUEE

- LISTE REACTIONNAIRE
- MM. Laurette, sortant, Jouglot, sortant, 2640. — Gary, sortant, 2604. — Deschamps, 2742. — Dubois, 2550. — Lepoivre, 2405. — Wilbaux, Derrasse 2532. — Chotteau, 2537. — Rostocher, 2488. — Carpentier, 2553. — Maquignon, 2478. — Quény, Wery, 2447. — Rénier, 2530. — Camut Hocquet, 2499. — Leligne, Fontaine, 2511. — Payen, 2524. — Duez, 2644. — Vilcot Sraphin, 2507. — Labure, 2507. — Génin, 2464. — Lermusiaux, 2529. — Dupire Alkbrecher, 2327.
- LISTE SOCIALISTE INDEPENDANTE
- Paméard Wallerand Grefte, 223. — Lechien, 268. — Ghémar, 227. — Luce Doers Robert, 176. — Cochy, 170. — Lamotte, 181. — Demade, 178. — Lefebvre Dubauhois, 176. — Marquant, 197. — Lefebvre Ange, 178. — Depauw, 193. — Lemaire, 223. — Belleguez, 262. — Richez Merliot, 175. — Wallerand Duez Celestin, 181. — Brigitte Polard, 175. — Busin, 189. — Meyeur, 177. — Mer, 171.

APRES LE SCRUTIN

La proclamation du scrutin déchaîne un enthousiasme indescriptible. La victoire est accueillie par les cris de : Vive Selle ! Vive la Sociale ! A bas les Poires !

C'est la revanche éclatante des colonnies accumulées depuis de longs mois par les réactionnaires coalisés et les cléricaux alliés à des républicains renégats.

Elle sera accueillie avec un véritable soulagement par tout le Nord républicain et socialiste, car c'est le triomphe de l'honnêteté politique.

Conseil Général du Nord

LA SANTE DE M. BERSEZ

C'est aujourd'hui lundi, à trois heures, que s'ouvre la session du Conseil général du Nord. M. Paul Bersez, qui devait la présider, s'en trouve empêché par son état de santé. L'honorable sénateur maire de Cambrai, atteint d'une assez grave inflammation d'intestins, est actuellement allité. Bien que son état de santé se soit un peu amélioré depuis ces jours derniers, le président du Conseil général ne pourra vraisemblablement pas prendre part, pendant cette session, aux travaux de notre assemblée départementale.

LE DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Bénédiction de Jeanne d'Arc

LA CEREMONIE A ROME. — LES INCIDENTS

Rome, 18 avril. — L'Eglise catholique, apostolique romaine a béatifié aujourd'hui Jeanne d'Arc. Elle devait bien cette réparation à la fille de Domrémy, simplette et résolue, dont le mysticisme guerrier amplifié et poétisé par le recul des temps, lui sert de nos jours d'une si belle réclame.

Elle le lui devait surtout en regard de l'atroce récompense réservée aux vertus de la vierge guerrière par le clergé, pale en tête, du XVIe siècle. Aussi sous le faste alpin du gala catholique d'aujourd'hui fallait-il voir aussi que les vertus commerciales et politiques, l'expression d'un acte tardif de contrition.

LES PELERINS ARRIVENT EN FOULE

Toujours est-il que Rome, la Rome profane a totalement profité de l'absence. C'est depuis quelques jours une invasion sans cesse croissante de pèlerins français parmi lesquels dominent bien entendu les robes noires et les cornettes.

Hier plus d'une chambre n'était à louer, les hôtels arrivés à la fin de la semaine ont duré même à se louer, et certains ont dû être fermés et accepter certaines promiscuités d'une orthodoxie désolante.

Mais bast, à la bénédiction comme à la guerre.

Grâce aux pieux touristes ne s'en plaignent pas trop. Des fautes ce matin ce fut dans les rues une indescriptible cohue. Les tramways allant à Saint-Pierre étaient pris d'assaut et les voitures étaient réquisitionnées. Des fiacres humains défilèrent sur toutes les voies, débouchant sur la place Saint-Pierre. Les cornettes qui, sont légion, font des affaires d'or en débitant une édition spéciale rédigée en Français de l'« Observateur Romain » ou en offrant à la foule toutes sortes de fétiches souvenirs.

A SAINT-PIERRE

Tout ce monde s'engouffra par la large porte de la basilique gardée par un peloton de soldats du Vatican, en costume de demi-soldat. Au-dessus de la porte flotte un étendard sur lequel est portait Jeanne d'Arc. Un vieil homme canari le recouvrit; on l'enleva tout à l'heure après la bénédiction.

Un intérieur, l'abside seule est décorée, ainsi l'ordonne le protocole. Sous les grands arcs on voit d'immenses draps de velours et de soie rouge brodés d'or, sur lesquels se détachent deux étendards où sont représentés les deux miracles de Jeanne d'Arc, reconnus par la congrégation. Dans le fond de l'abside, au-dessus de la porte, l'image de la bienheureuse flamboie au milieu d'une quantité d'ampoules électriques multicolores. Il y en a des milliers; le tout est encadré de centaines de lampadaires suivant le contour des arcs et des pilastres, festonnant jusqu'au sommet d'une belle illumination due à Jeanne d'Arc, qui certainement sera reconnue au Pape de 1909 et dont les assistants, en tout cas, se montrent émerveillés. On fait bien les choses à Rome avec le denier de Saint-Pierre.

Notons encore que deux étendards sont attachés aux deux piliers sous les dômes; ils représentent deux épisodes de la vie de Jeanne d'Arc.

Des tribunes réservées aux familles souveraines & l'ordre de Malte au corps diplomatique, à la noblesse, sont arçées aux côtés de l'abside.

Conformément à l'égalité traditionnelle dans laquelle l'église place ses fidèles, des places spéciales ont été aussi réservées au maître-hôtel pour les pèlerins de marque.

Dans la tribune spéciale, on se montre les descendants de la famille de Jeanne d'Arc. On remarque aussi dans la tribune des souverains le duc d'Alençon et dans une autre tribune la sœur et la nièce du Pape.

LA CEREMONIE

Quand tout le monde s'est assis, au milieu d'un remue-ménage insensé, les pèlerins français entament un répons « Credo » pour louer le saint. Enfin, vers 9 heures et demie, les cardinaux appartenant à la congrégation des rites font leur entrée. La cérémonie va commencer sans le Pape, qui ne doit paraître que l'après-midi. L'archevêque d'Orléans célèbre la cérémonie au maître-hôtel. Puis le secrétaire de la congrégation des rites cardinal Pacini, lit le décret de béatification. Les voiles recouvrant la nouvelle bienheureuse tombent, les lumières s'allument.

Quelques pèlerins trop enthousiastes applaudissent comme au concert. Des « chuts » impérieux retentissent dans l'air tandis que les gardes pontificaux frappent les dalles sonores du bout ferré de leur canne.

Puis c'est à la sortie, bousculade insensée qui se fait devant une multitude d'appareils photographiques.

Perchés sur les toits, sur les rebords des fenêtres, sur les murs et jusque sur les bacs de gaz, les photographes mitraillent impitoyablement la foule de leurs objectifs. Mais chacun veut rester près de l'église Saint-Pierre pour être bien placé à la séance de l'après-midi où le Pape doit paraître.

Combien seront payés d'un éden attendu la curiosité intense de contempler le saint-père à un mètre.

Les autorités civiles ont dans l'après-midi pris l'initiative d'un service d'ordre assuré par des carabinieri; il n'est pas superflu. C'est, plus que le matin encore, une cohue indescriptible. On remarque que la plupart attendant le Pape les pèlerins chantent des hymnes religieux.

LE PAPE OFFICIE

Pie X, accompagné de sa cour, de gardes nobles et de gardes civils, qu'il est accompagné à 5 heures; il descend à la chapelle du Saint-Sacrement de l'église Saint-Pierre, où il reste agenouillé quelques minutes sur son prie-Dieu.

Selon le cérémonial, il n'est pas revêtu des habits pontificaux, mais il porte la soutane blanche, le rochet, l'étole rouge et la mozette. Pie X traverse la basilique, entre dans l'espace réservé au cortège, bénissant l'assistance, qui agit de mouchoirs. Arrivé au maître-hôtel, le Pape s'agenouille, tandis que le sacriste du Palais sacré expose le Saint-Sacrement.

Après le chant de l'hymne liturgique de la nouvelle bienheureuse et des lectures, le sacriste donne le bénédiction avec le saint-sacrement; ensuite les postulats de la

La Guerre civile en Turquie

LE MASSACRE DES CHRETIENS EN ASIE MINEURE

Smyrne, 18 avril. — A Adana, à Tarsus et dans les villes du district, le massacre des chrétiens continue.

Le consul britannique fait débarquer des troupes.

On craint des massacres à Merzina. Alexandrette est menacée et cernée par les musulmans. Plusieurs fermes arméniennes des environs ont été détruites.

Les déprédations des Kurdes dans la banlieue causent une grande excitation dans la ville même qui n'a rien souffert.

TOUTE L'ARMEE DEMANDE LE MAINTIEN DE LA CONSTITUTION

Salonique, 18 avril. — Les bataillons des 2e et 3e corps d'armée, commandés par M. Keli et Bourgas, ont commencé à se mettre en marche sur la capitale. Ils sont arrivés sans résistance à Makrikeni.

Le vali de Salonique a rompu toutes relations avec le gouvernement réactionnaire. Le ministre de la guerre a demandé des troupes d'Erzeroum et de Trébizonde. Il a reçu la réponse inattendue que les troupes du 4e corps étaient décidées à marcher sur la capitale pour y établir la Constitution. Le commandant de la place de Smyrne a dépêché à Scutari des troupes constitutionnelles.

L'intendance militaire de Salonique est entrée hier en possession des 30.000 livres à son compte à la Banque Ottomane.

CHUTE PROBABLE DU MINISTRE

Constantinople, 18 avril. — 4.000 hommes seraient à Trapezant et 15.000 à Erzincan, prêts à marcher sur Constantinople.

Les cercles de députés s'attendent à la chute du cabinet dont la position, par suite de cette situation, est intenable.

La Grève de Méru

UNE JOURNEE TROUBLEE. — LE PREFET FAIT DISSOUDRE UNE REUNION

Méru, 18 avril. — Les grévistes se sont réunis dans une salle près de la mairie, mais le commissaire spécial était présent, ils se sont transportés sur la place du Jeu de Paume. M. Platel, secrétaire des syndicats des boulangers de l'Oise, a vivement pris à parti le commandant de gendarmerie qui était présent, puis il a attaqué le Préfet et conseillé l'union à ses camarades.

Un autre orateur commença à parler mais le Préfet prévenu du langage violent tenu par Platel, a envoyé des gendarmes qui arrivèrent avec les troupes et les autorités pour dissoudre la réunion.

Un individu qui distribue des placards antimilitaristes est arrêté après une vive poursuite.

Le Préfet fait ensuite charger les cuirassiers et les grévistes se dispersent en poussant des cris.

Comme de petits groupes se reforment, des cuirassiers les dispersent.

200 grévistes font alors une réunion dans une autre salle où le commissaire de police est admis.

Dans ce nouveau meeting, les orateurs Delpech, Violette et Marnande se sont élevés contre l'intervention de l'armée dans les grèves. Tous ont déclaré que le moment était venu de décréter la grève générale.

UNE ARRESTATION

A l'issue de la réunion de petites manifestations se sont produites mais la troupe a rapidement rétabli l'ordre.

Un currier qui avait lancé une pierre sur une patrouille de husards a été arrêté.

M. PLATEL POURSUIVI

Méru, 18 avril. — Un mandat d'amener a été décerné sur ordre contre M. Platel, secrétaire de l'Union des syndicats des boulangers de l'Oise, inculpé d'outrages par paroles envers un officier de la gendarmerie.

L'élection législative d'Uzès

Uzès, 18 avril. — Voici les résultats du scrutin de ballottage :

Compère Morel, socialiste unifié, 9.739 voix; ELU.

Sully Thomas, radical-socialiste, 670 voix.

M. Sully Thomas avait retiré sa candidature; il s'agissait de remplacer M. Poisson, radical-socialiste décédé.

M. Chéron A ARGENTAN

LE GOUVERNEMENT ET LE MOUVEMENT SYNDICAL

Caen, 18 avril. — M. Chéron a présidé aujourd'hui à Argentan une réunion des militants républicains du canton et a prononcé un discours qui fut très applaudi, sur le développement du mouvement syndical en France.

Il a déclaré que pour orienter le syndicalisme vers la sagesse et la légalité il faut étendre leurs capacités de posséder; il faudra d'autre part faire des lois pour encourager les coopératives de production, instituer les crédits ouvriers et permettre ainsi aux travailleurs de passer du rang de salariés au rang d'associés.

M. Chéron parlant de la question des fonctionnaires dit qu'ils ne peuvent interrompre le service public de la nation mais qu'on ne peut les empêcher de défendre dans la légalité, leurs intérêts professionnels; il faut augmenter la situation des employés ayant de petits traitements. Il faut garantir les fonctionnaires contre le favoritisme et il n'est que juste de causer avec leurs associations.

La résistance aveugle au mouvement social serait une criminelle et impuissante folie; il faut au contraire tenir compte des faits nouveaux, faire confiance à la classe ouvrière et affirmer ce mot la République dans le régime économique conformément aux principes du régime démocratique.

Les heureux de la vie s'ils veulent la paix sociale doivent consentir les sacrifices nécessaires pour réaliser largement des réformes comme les retraites ouvrières, les retraites des employés de chemins de fer, l'amélioration du sort des petits fonctionnaires. Les travailleurs reconnaissant alors les bienfaits de l'action légale s'élèveront alors, tout naturellement, de l'action révolutionnaire pleine d'incertitude et de péril.

La réunion a voté un ordre du jour approuvant les déclarations de M. Chéron.

La Guerre civile en Turquie

LE MASSACRE DES CHRETIENS EN ASIE MINEURE

Smyrne, 18 avril. — A Adana, à Tarsus et dans les villes du district, le massacre des chrétiens continue.

Le consul britannique fait débarquer des troupes.

On craint des massacres à Merzina. Alexandrette est menacée et cernée par les musulmans. Plusieurs fermes arméniennes des environs ont été détruites.

Les déprédations des Kurdes dans la banlieue causent une grande excitation dans la ville même qui n'a rien souffert.

TOUTE L'ARMEE DEMANDE LE MAINTIEN DE LA CONSTITUTION

Salonique, 18 avril. — Les bataillons des 2e et 3e corps d'armée, commandés par M. Keli et Bourgas, ont commencé à se mettre en marche sur la capitale. Ils sont arrivés sans résistance à Makrikeni.

Le vali de Salonique a rompu toutes relations avec le gouvernement réactionnaire. Le ministre de la guerre a demandé des troupes d'Erzeroum et de Trébizonde. Il a reçu la réponse inattendue que les troupes du 4e corps étaient décidées à marcher sur la capitale pour y établir la Constitution. Le commandant de la place de Smyrne a dépêché à Scutari des troupes constitutionnelles.

L'intendance militaire de Salonique est entrée hier en possession des 30.000 livres à son compte à la Banque Ottomane.

CHUTE PROBABLE DU MINISTRE

Constantinople, 18 avril. — 4.000 hommes seraient à Trapezant et 15.000 à Erzincan, prêts à marcher sur Constantinople.

Les cercles de députés s'attendent à la chute du cabinet dont la position, par suite de cette situation, est intenable.

La Grève de Méru

UNE JOURNEE TROUBLEE. — LE PREFET FAIT DISSOUDRE UNE REUNION

Méru, 18 avril. — Les grévistes se sont réunis dans une salle près de la mairie, mais le commissaire spécial était présent, ils se sont transportés sur la place du Jeu de Paume. M. Platel, secrétaire des syndicats des boulangers de l'Oise, a vivement pris à parti le commandant de gendarmerie qui était présent, puis il a attaqué le Préfet et conseillé l'union à ses camarades.

Un autre orateur commença à parler mais le Préfet prévenu du langage violent tenu par Platel, a envoyé des gendarmes qui arrivèrent avec les troupes et les autorités pour dissoudre la réunion.

Un individu qui distribue des placards antimilitaristes est arrêté après une vive poursuite.

Le Préfet fait ensuite charger les cuirassiers et les grévistes se dispersent en poussant des cris.

Comme de petits groupes se reforment, des cuirassiers les dispersent.

200 grévistes font alors une réunion dans une autre salle où le commissaire de police est admis.

Dans ce nouveau meeting, les orateurs Delpech, Violette et Marnande se sont élevés contre l'intervention de l'armée dans les grèves. Tous ont déclaré que le moment était venu de décréter la grève générale.

UNE ARRESTATION

A l'issue de la réunion de petites manifestations se sont produites mais la troupe a rapidement rétabli l'ordre.

Un currier qui avait lancé une pierre sur une patrouille de husards a été arrêté.

M. PLATEL POURSUIVI

Méru, 18 avril. — Un mandat d'amener a été décerné sur ordre contre M. Platel, secrétaire de l'Union des syndicats des boulangers de l'Oise, inculpé d'outrages par paroles envers un officier de la gendarmerie.

L'élection législative d'Uzès

Uzès, 18 avril. — Voici les résultats du scrutin de ballottage :

Compère Morel, socialiste unifié, 9.739 voix; ELU.

Sully Thomas, radical-socialiste, 670 voix.

M. Sully Thomas avait retiré sa candidature; il s'agissait de remplacer M. Poisson, radical-socialiste décédé.

M. Chéron A ARGENTAN

LE GOUVERNEMENT ET LE MOUVEMENT SYNDICAL

Caen, 18 avril. — M. Chéron a présidé aujourd'hui à Argentan une réunion des militants républicains du canton et a prononcé un discours qui fut très applaudi, sur le développement du mouvement syndical en France.

Il a déclaré que pour orienter le syndicalisme vers la sagesse et la légalité il faut étendre leurs capacités de posséder; il faudra d'autre part faire des lois pour encourager les coopératives de production, instituer les crédits ouvriers et permettre ainsi aux travailleurs de passer du rang de salariés au rang d'associés.

M. Chéron parlant de la question des fonctionnaires dit qu'ils ne peuvent interrompre le service public de la nation mais qu'on ne peut les empêcher de défendre dans la légalité, leurs intérêts professionnels; il faut augmenter la situation des employés ayant de petits traitements. Il faut garantir les fonctionnaires contre le favoritisme et il n'est que juste de causer avec leurs associations.

La résistance aveugle au mouvement social serait une criminelle et impuissante folie; il faut au contraire tenir compte des faits nouveaux, faire confiance à la classe ouvrière et affirmer ce mot la République dans le régime économique conformément aux principes du régime démocratique.

Les heureux de la vie s'ils veulent la paix sociale doivent consentir les sacrifices nécessaires pour réaliser largement des réformes comme les retraites ouvrières, les retraites des employés de chemins de fer, l'amélioration du sort des petits fonctionnaires. Les travailleurs reconnaissant alors les bienfaits de l'action légale s'élèveront alors, tout naturellement, de l'action révolutionnaire pleine d'incertitude et de péril.

La réunion a voté un ordre du jour approuvant les déclarations de M. Chéron.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A LILLE

Un audacieux cambriolage

En son absence un habitant de Fives est volé de 1500 francs

Les frères Marcel et Jules Decrus, habitants rue du Long-Pol, 83, l'un le rez-de-chaussée et le premier, l'autre le second étage de l'immeuble, avaient quitté hier leur domicile.

A 8 heures et demie, M. Marcel Decrus, rentrant rue du Long-Pol, vit la porte du rez-de-chaussée entr'ouverte et tous les meubles sont dessus dessous, vidés de leur contenu.

Dans la chambre qu'il occupe au deuxième étage régnait un désordre identique. Une somme de 1500 francs, située sur le plancher, dans des piles de linge, avait échappé aux voleurs.

M. Marcel Decrus court prévenir son frère, qui se trouvait à Hellemmes, et revint avec lui, rue du Long-Pol. Les plus douloureuses constatations attendaient M. Jules Decrus.

Tous ses meubles avaient été mis au pillage, les matelas de son lit entravés, les boîtes, cassés, etc., brisés, pillés, réduits en miettes.

Dans un carton à chapeau, au-dessus d'un armoire, M. Jules Decrus avait caché tout son avoir, 1500 francs en titres, billets de banque et monnaie.

Le carton pillé était vert de son contenu et gisait sur le sol.

Dans la nuit, MM. Marcel et Jules Decrus venant déposer plainte au commissariat de permanence et à une heure du matin, M. Ponnay se transportait sur les lieux pour les premières constatations.

Des indices, sur lesquels nous reviendrons demain, permettraient d'esquisser la prompture des coupables.

L'agitation des Suffragettes

Libération de M^{rs} Lawrence

Londres, 18 avril. — Après un séjour de deux mois, dans la prison, à Holloway, M^{rs} Pethick Lawrence, leader des suffragettes, a été remise, hier en liberté.

Après un banquet, dans un restaurant de Piccadilly, un immense cortège auquel prirent part toutes les sociétés des suffragettes de Londres, se forma à Marble Arch. Une jeune fille, représentant Jeanne d'Arc, vêtue d'une armure étincelante et montée sur un cheval blanc, précédait le landau, tiré par quatre chevaux, où l'héroïne, M^{rs} Pethick Lawrence, avait pris place. Ensuite, venait la longue théorie des suffragettes, quinze cents environ, agitant des bannières et des drapeaux, tandis que des musiques jouaient des airs guerriers et, particulièrement, la « Marseillaise ». Il y avait aussi un groupe d'amazones et une délégation des suffragettes d'Amérique.

Le cortège, très pittoresque, parcourut les principales rues de Londres, au milieu d'une foule de curieux amusés, et les manifestantes se réunirent ensuite dans un théâtre, où de violents discours furent prononcés contre l'égoïsme des hommes, contre le gouvernement actuel et contre le régime des prisons.

Après avoir acclamé, une dernière fois, M^{rs} Pethick Lawrence, les suffragettes se dispersèrent et la journée finit sans que la police ait eu à intervenir.

LE LANCEMENT du "Diderot" et du "Condorcet"

Saint-Nazaire, 18 avril. — Les grands cuirassés « Diderot » et « Condorcet » seront lancés à Saint-Nazaire : l'un demain 19 avril à trois heures de l'après-midi, par les chantiers et ateliers de Saint-Nazaire; l'autre, le lendemain 20, à trois heures et demie, par les ateliers et chantiers de la Loire.

Ces deux bâtiments font partie du programme de 1906, qui a prévu la construction de 6 grands cuirassés identiques de 3300 tonnes, et armés de 300 canons de 240 millimètres et de 400 canons de 150 millimètres. Le premier mis à l'eau de ces cuirassés est le « Voltaire », qui fut lancé, à la Seyne, par les Forges et chantiers de la Méditerranée, au mois de janvier dernier. Les trois derniers qui seront mis à l'eau bientôt sont le « Vergniaud », construit aux Ateliers de la Giroude, à Bordeaux, le « Danton », à Brest, et le « Mirabeau », à Lorient.

Leurs caractéristiques sont les suivantes : Longueur totale, 146 mètres; largeur totale, 23 mètres; tirant d'eau, 8 m. 433. Le tonnage, 35 m protégée par un blindage d'acier, coupe au milieu une épaisseur de 250 millimètres, cette épaisseur allant en diminuant aux extrémités. La cuirasse des œuvres mortes, depuis l'avant jusqu'au tiers du bâtiment, aura une épaisseur de 64 millimètres.

Voici en quel consista l'armement : La grosse artillerie comprendra 16 pièces de canon, dont 4 pièces de 305 millimètres disposées par deux dans deux tourelles, et 12 pièces de 240 millimètres également disposées par deux dans six tourelles. Le restant de l'artillerie comprendra 16 canons de 240 millimètres et 6 de 157 millimètres disposés dans les batteries et sur les passerelles.

L'armement sera complété par 2 tubes lance-torpilles sous-marins, pour torpilles de 250 millimètres et le « Condorcet », comme le « Diderot » et le « Condorcet », comme les quatre autres cuirassés similaires, seront armés de 4 mines d'artillerie, les mines seront en outre munies de 4 mines d'artillerie, les mines seront en outre munies de 4 mines d'artillerie, les mines seront en outre munies de 4 mines d'artillerie.

Un curé dévalise un voyageur

Laroche, 18 avril. — Hier, à l'arrivée de l'express Modane-Macon-Paris, à deux heures et demie de l'après-midi, un individu vêtu du costume ecclésiastique était vu par le chef de train au commissariat spécial de la gare de Lyon.

Au moment où le train se dirigeait vers la gare de Laroche (Yonne), profitant de l'absence des voyageurs qui étaient passés dans le wagon-restaurant, cet individu se faufila dans un compartiment de 1re classe; il avait été surpris par le chef de train au moment où il dérobait un nécessaire en or dans les bagages d'une riche Américaine habitant Paris.

Interrogé par le commissaire spécial en présence du chef de train et de la propriétaire du nécessaire, le voleur déclara être l'abbé Velard, professeur à Lyon, et fournit à l'appui de ses dires divers papiers d'identité, dont il avait commis, ajoutant qu'il avait agi dans un moment de folie inexplicable.

On a trouvé dans sa valise un complet veston, une montre en or et un revolver.

Deux morts mystérieuses

On croit à une asphyxie par le gaz

Paris, 18 avril. — Dans un pavillon situé dans le parc de l'immeuble numéro 209, boulevard Saint-Germain, habitant M. Joseph Alvisé de Maizière, âgé de vingt-neuf ans, et deux de ses sœurs. Il occupait le premier étage avec sa sœur Jeanne, âgée de vingt-quatre ans. L'autre des deux sœurs occupait le rez-de-chaussée.

Hier après déjeuner, cette dernière, étendue de ne pas avoir vu ni son frère ni sa sœur, monta à leur appartement.

Elle trouva, dans une chambre à coucher, son frère étendu sur le tapis et sa sœur assise dans un fauteuil. Ils ne donnaient plus signe de vie.

Prévenu par le concierge, le commissaire de police vint procéder aux constatations. Il conclut à une asphyxie par le gaz d'éclairage.

Naguère, le corps de la comtesse de Maillet, mère des deux défunts, enterrée dans un cimetière de la banlieue de Paris, fut exhumé; une autopsie fut pratiquée pour vérifier si certains bruits qui couraient relativement aux causes de sa mort étaient fondés. Mais l'affaire n'eut pas d'autre suite.

34 mois de service pour rien

Singulière aventure d'un conscrit

Grenoble, 18 avril. — Samedi dernier, à Bourgoin, les opérations du conseil de révision. Un cas des plus curieux s'est présenté. Un jeune homme, le conscrit Chamousset, de la commune de Juillien.

Ce jeune homme, pris d'un enthousiasme précoce pour le métier des armes, contracta, à l'âge de dix-sept ans, un engagement de cinq ans dans un régiment de son choix. Il se servit, pour cela, d'un faux état-civil, celui de son frère, décédé. Quand l'autorité militaire s'aperçut de sa supercherie, il avait déjà accompli trente-quatre mois de service militaire. Il fut alors renvoyé dans ses foyers.

Son cas, plutôt singulier et fort embarrassant à résoudre, a été soumis au ministre de la Guerre, qui a décidé que le temps passé illicitement sous les drapeaux ne devait pas compter.

En conséquence, le conscrit Chamousset, que le conseil de révision siégeant à Bourgoin a reconnu bon pour le service, sera dans l'obligation de retourner pour deux années au régiment.

Le Préfet du Gers poursuit M. de Cassagnac en Assises

And, 18 avril. — M. Lapaine, préfet du Gers, vient d'adresser la lettre suivante à M. Paul de Cassagnac, directeur de l'« Autorité » :

« La patience a des bornes, même celle d'un préfet. J'ai observé jusqu'à la réserve professionnelle qui m'incombait dans l'affaire dite des faux d'Ordon-Larroque à laquelle on a voulu me mêler, mais je ne puis maintenant laisser sans réponse la lettre ouverte que vous m'adressez dans l'« Autorité » du 15 avril et dont je n'ai connaissance qu'aujourd'hui. Cette réponse n'est et ne peut être qu'une assignation en diffamation. Vous la recevrez donc par voie d'huissier et j'ajoute que je suis absolument décidé à poursuivre de la sorte quiconque tentera de m'impliquer dans cette